Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026059-DE

République Française
Département
ILLE ET VILAINE

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de MOUAZE
Séance du 17 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10.11.2026

Date d'affichage
12.11.2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

Vote de la délibération
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2026-059 : Boulangerie : sollicitation de l'aide financière de l'ANCT et autorisation pour signer la convention afférente à cette aide

M. le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du projet de construction de boulangerie, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) au titre du fonds de soutien au commerce rural. Celle-ci peut aller jusqu'à 50 000 €.

Afin de pouvoir compléter le dossier de demande de subvention, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour solliciter l'aide et autoriser le maire à signer la convention avec l'ANCT.

Le maire rappelle au conseil municipal le plan prévisionnel de financement du projet de boulangerie :

DÉPENSES (HT)		**RECETTES**	
Etudes	8 200.00 €	Revenus locatifs (sur 10 ans)	90 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	65 559.50 €		
Travaux :		DETR (accordée)	147 756.00 €
- Terrassement	78 927.45 €	DSIL (à solliciter)	120 000.00 €
- Gros-œuvre	355 070.10 €	Amendes police (à solliciter)	8 750.00 €
- Second œuvre	72 053.10 €		
- Equipements techniques	93 975.00 €	Région (à solliciter)	128 686.75 €
- Aménagements extérieurs	115 000.00 €		
		ANCT	50 000.00 €
Pour mémoire : matériel	*150 000.00 €*	Autofinancement	243 592.40 €
TOTAL	**788 785.15 €**	**TOTAL**	**788 785.15 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter l'aide financière de l'ANCT à hauteur de 50 000 € pour le projet de construction de la boulangerie ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention afférente à cette aide
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026059-DE

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT